

<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT</p> <hr/> <p style="text-align: center;">MAIRIE de BOTANS 90400</p> <hr/> <p>Tél : 09 67 14 11 19- Fax : 03 84 56 11 19 mairie.debotans@wanadoo.fr</p>		<p style="text-align: center;"><u>Compte-rendu de réunion</u></p> <p style="text-align: center;">Conseil Municipal du 10 juin 2016 à 20h30</p>
--	---	---

Présents : Mmes Marie-Laure FRIEZ , Séverine HENRY

MM Frédéric BLANC, Jean-Pierre DEMARCHE, François DIOGUARDI, Patrick MUTSCHLER, Pascal PORTIER, Alex THOMAS, Régis VASSELET

Procurations : Mme Mélanie GANTHIER à Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Guy COURTOT à M. François DIOGUARDI.

Secrétaire de séance : Mme Séverine HENRY.

Approbation de la dernière réunion de Conseil Municipal du 08 avril 2016

Pas de remarque, le compte rendu de la réunion du 08 avril 2016 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale

Un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale a été adopté dans le territoire de Belfort par arrêté préfectoral n° 90-2016-03-29-002 du 29 mars 2016, suite à la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 21 mars 2016. Ce schéma prévoit que l'EPCI à fiscalité propre dont la commune de Botans est membre soit fusionné à partir du 1er janvier 2017 avec la communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse.

Il appartient au conseil municipal d'émettre un avis, dans un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté préfectoral en date du 14 avril 2016 portant projet de périmètre de la fusion adopté en application de l'article 35 de la loi NOTRE.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du territoire de Belfort prévoit la fusion de la CAB avec la CCTB, la fusion de la CCHS avec CCPSV et la situation inchangée de la CCST

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la CAB avec la CCTB, tel qu'arrêté par le préfet du territoire de Belfort le 29 mars 2016.

Ayant entendu l'exposé de Madame Le Maire, après un débat sur l'impact non connu au niveau des impôts,

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix POUR, 0 voix contre, et 2 abstentions Approuve** le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la CAB, dont la commune de Botans est membre, avec la CCTB tel qu'arrêté par le préfet du territoire de Belfort le 29 mars 2016.

Autorise Madame Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AMF : Soutien à la candidature de Paris et de la France aux JO 2024

Le Conseil Municipal, Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la Commune de BOTANS est attachée, Considérant que la Ville de PARIS est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

Considérant, qu'au-delà de la Ville de PARIS, cette candidature concerne l'ensemble du pays,

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré Par 10 voix POUR, 0 voix contre, et 1 abstention Apporte son soutien** à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et

Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Droit de préemption urbain

Le droit de préemption urbain s'applique sur les zones urbaines (U) ou à urbaniser (NA ou AU).

La délibération du 24 septembre 2004 (« *extension du droit de préemption à toutes les zones du POS de la commune de BOTANS, zone agricole, zone forestière* ») n'est pas applicable parce que ne respecte pas le code de l'urbanisme.

Il convient d'annuler la délibération du 24 septembre 2004.

Ayant entendu l'exposé de Madame Le Maire,

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré Par 10 voix POUR, 1 voix contre, et 0 abstention Annule la délibération « n° 25dlb040924 - extension du droit de préemption » prise par le Conseil Municipal le 24 septembre 2004 afin d'être conforme au code de l'urbanisme.**

Travaux de voirie 2016 : choix du devis

Le vote aura lieu suite à la présentation de deux devis de la part des entreprises BILLOTTE (5825 € HT, soit 6990 € TTC) et EUROVIA (5785 € HT, soit 6942 € TTC).

Ces devis concernent le programme de travaux d'entretien de la voirie 2016 : au numéro 6 route de Montbéliard, la rue du Port, le parking de la salle des fêtes ainsi qu'un peu d'enrobé, le chemin piétonnier, la rue de la Bouloye et pour protéger la grille du bois.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur François DIOGUARDI,

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré Par 10 voix POUR, 0 voix contre, et 1 abstention, - Décide de retenir le devis de l'entreprise EUROVIA, pour un montant HT de 5785 € HT soit 6942 € TTC.**

-Autorise Mme le Maire à signer tous les bons de commande et à faire procéder aux travaux découlant de la présente délibération.

Cession de l'ancien poste informatique du secrétariat au RPI DORANS/BOTANS/BERMONT

Le poste informatique du secrétariat de la mairie de Botans a été renouvelé par le SIAGEP, l'ancien poste, propriété de la commune de Botans, est disponible. La Présidente du RPI DORANS/BOTANS/BERMONT est intéressée par l'ancien poste informatique.

Ayant entendu l'exposé de Madame Le Maire,

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité Décide de céder l'ancien poste informatique du secrétariat de la commune de Botans au syndicat du RPI Dorans/Botans/Bermont au prix de 1€ symbolique.**

Questions et informations diverses

- Demandes de subventions non accordées : Association « Prévention routière »

La commune privilégie les associations locales

- Lâchers de ballons de baudruche et lanternes volantes :

Les lâchers de petits ballons à air chaud et ballons de baudruche doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en mairie avec non autorisation si le lâcher se situe dans un rayon de moins de 10 kms de l'aérodrome de Belfort/chaux.

- Collectif STOP FESSENHEIM 90

Le collectif STOP FESSENHEIM 90 nous demande de nous prononcer sur la centrale de Fessenheim par un vote

Qui est pour continuer Fessenheim ? Qui est pour arrêter Fessenheim ? À l'unanimité il est convenu que la commune n'a pas à prononcer sur ce dossier.

- Une Réunion d'informations et d'échanges avec le Président du Conseil Départemental Florian BOUQUET est programmée le lundi 20 juin à 18h00.

- Les associations « L'outil et la vie d'Antan », et « Botans mon village » ont remercié la municipalité pour la subvention allouée par la mairie.

Nous avons reçu une proposition d'achat de la lame de déneigement au prix de 400€ : ce point sera proposé lors d'un prochain conseil municipal.

- Sécurité dans le village (Pascal PORTIER)

2 endroits seront en phase de test à compter du 28 juin 2016 (un peu plus haut que la mairie et à l'entrée de BOTANS côté DORANS), une information va être prochainement distribuée et une réunion aura lieu le 24 juin 2016 à 19 heures pour les riverains de la rue du Port.

- Aménagement de Bellerive (CAB)

Le projet de l'aménagement de Bellerive (anciennes gravières le long de la Route nationale) prévoit : 2016 et 2017 seront consacrées aux diverses études et autorisations administratives, la réalisation des travaux s'échelonne sur 3 ans de 2018 à 2020, le coût de cette proposition d'aménagement est estimé à 1 080 000 HT soit 250 à 350 000 € HT d'investissement sur 3 ans.

- Echangeur : informations

Suite à la dernière réunion, le tracé n'a pas fondamentalement changé par rapport au projet initial. Le problème des tirs de mines est évoqué et de ses possibles désagréments, le mieux est que chaque particulier se rapproche de son assurance pour faire un diagnostic. Une enquête publique aura lieu fin août 2016.

- 1 arbre tombé sur la route de Froideval empêchait le passage, le chemin a été dégagé par un conseiller.

- SIEMPK : les murs et les sols des classes de Mmes EGLOFF, GASNE et HOULMANN ainsi que le couloir ont été refaits ; quelques petits travaux ont été réalisés suite à une infiltration et les travaux de mise aux normes des raccordements des eaux pluviales et des eaux usées ont été effectués par l'entreprise Roger MARTIN. Avec le départ des communes de Meroux et Moval, les statuts vont être revus.

- CCAS : Le prochain après midi de « rencontre et de convivialité » va avoir lieu le 2 juillet et aura comme thème les chansons d'hier, le livret des recettes de cuisine a été distribué, quelques anniversaires ont été souhaités

- SIAGEP : le budget a été voté le 25 mars, un local va être acheté à la Jonxion avec un emprunt de 700 000 euros.

- Syndicat des bâtiments intercommunaux : Le secrétaire du syndicat quitte ses fonctions à compter du 1^{er} septembre 2016. La visite de l'APAVE a eu lieu pour l'accessibilité, une rampe démontable en alu pour l'église a été achetée pour un montant de 1 400 €. Les travaux pour le Lucky Luke sont en cours. Cimetière : Des caveaux ont été mis en place ainsi que des déplacements de tombes en accord avec les familles, il restera encore à poser des caveaux pour quelques tombes abandonnées. La pose de l'aménagement pour l'ossuaire est prévue, il restera à en finaliser la gravure. *Il est rappelé que le placement d'une urne sur une tombe est considéré comme l'achat d'une concession, la tarification sera abordée lors d'un conseil syndical.*

- Syndicat RPI Dorans/Botans/Bermont : La Commune de Sevenans va intégrer le syndicat du RPI dès la rentrée de 2016/2017, les élus de Sevenans ont visité l'école primaire et le futur bâtiment du périscolaire. Leur demande d'adhésion pour intégrer le syndicat du RPI a été reçue et un courrier leur signifiant l'accord des membres du syndicat leur a été transmis, les statuts vont être revus. D'après l'estimation des effectifs (entre 121 et 123 enfants) pour la rentrée scolaire de 2016/2017, l'ouverture d'une 5^{ème} classe s'impose. Travaux du bâtiment périscolaire : Le bâtiment est hors air et hors eau. Comme pour le Syndicat des bâtiments intercommunaux, le syndicat du RPI est concerné par le départ du secrétaire au 1^{er} septembre 2016.

La séance est levée à 22h00



Fait à BOTANS, le 16 juin 2016
Madame le Maire,
Marie-Laure FRIEZ

